

Le CS d'agility est le point culminant du sport suisse d'agility pour les participants individuels. Le CS se déroule sur un week-end. La date est fixée en accord avec l'organisateur.

Responsabilité	TKAMO Wettkampf <a href="mailto:wettkampf@tkamo.ch">wettkampf@tkamo.ch</a>	Faiitan Würsch 079 483 08 87
Date	14 septembre 2024 15 septembre 2024	Qualification Finale
Organisateur	AT Seeland Nathalie Dänzer nathalie.daenzer@hotmail.com Swiss Dog Arena – Dammweg 1h 3110 Münsingen	079 682 77 87
Site web	<a href="https://www.agilityevents.ch">https://www.agilityevents.ch</a>	
Juge	Juraj Ruza(SVK), Hugo Santos(POR)	
Juge-arbitre	Pas encore déterminé	
Conditions de participation	<p>Sont autorisés à participer les sportifs domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein et membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS.</p> <p>Le chien conduit, avec ou sans pedigree, doit être autorisé à concourir dans la classe nationale la plus élevée de sa catégorie au moment du CS individuel.</p> <p>300 chiens sont autorisés à participer aux épreuves de qualification des CS. Ceux-ci sont déterminés à partir du classement annuel Agility Champions Race (ACR). La répartition entre les catégories se fait au prorata des chiens figurant sur les listes ACR à la fin de la période de qualification.</p> <p>Si une équipe autorisée à prendre le départ renonce, elle est remplacée au sein de la catégorie. Si toutes les places disponibles dans une catégorie ne sont pas utilisées, les places libres sont réparties proportionnellement dans les autres catégories.</p>	
Début de l'inscription	15.07.2024	Inscription via le <a href="#">Dashboard</a> Facturation par CTAMO <a href="https://booking.swissdogarena.ch">Inscription au camping</a> (booking.swissdogarena.ch)
Date de référence ACR	13.08.2024	
Date limite d'inscription	29.08.2024	
Frais	CHF 81.00	
Délai de paiement	30.08.2024	
Correction de la liste de départ	10.09.2024, 18h00	

Documentation	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <a href="#">Reglement Championnat Suisse Individuel Agility</a></li><li>2. <a href="#">Cahier des charges pour les organisateurs</a></li><li>3. <a href="#">Règlement juges de concours</a></li><li>4. <a href="#">Guide des juges d'agility</a></li></ol>
---------------	---

**Ce à quoi il faut encore faire attention :**

Remboursement des frais en cas de désinscription :

Jusqu'au 30.08.2024 : Remboursement de la totalité du montant moins CHF 5.00 de frais bancaires

Du 31.08.2024 au 10.09.2024 18h00 : frais d'inscription moins CHF 5.00 de frais bancaires, sur présentation d'un certificat médical pour le chien/conducteur de chien.

A partir du 10.09.2024, 18h01 : pas de remboursement